



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2023023

Domaine : 7.5.2

Date de convocation : 31 mars 2023

Date de l'affichage : 31 mars 2023

Date d'affichage de la délibération : 7 avril 2023

Objet : 23 – Subvention exceptionnelle à l'association « MunstEragny »

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR (jusqu'à 21h40), Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Madeleine COLLOT, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE (à partir de 20h38), Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV (à partir de 21h40)
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Monsieur Frédéric DIVIALLE a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO (jusqu'à 20h38)
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR (jusqu'à 21h40)
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Absent : Monsieur Alain SACCHETTI, Madame Emilie DA SILVA (à partir de 21h40)

Madame Nicole THENIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 28 (jusqu'à 20h38), 29 (à partir de 20h38), 28 (à partir de 21h40)
- Votants : 32 (jusqu'à 21h40), 31 (à partir de 21h40)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Akim BOUKDOUR, adjoint au Maire chargé des Sports et de la jeunesse,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Sports et jeunesse,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20230406-2023023-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

CONSIDERANT que l'association « MunstEragny » est une association à durée limitée (association temporaire d'enfants citoyens - ATEC) créée par les jeunes du Conseil municipal des jeunes afin d'organiser un voyage vers Munster (ville jumelée avec Eragny) du 3 au 8 juillet 2023.

CONSIDERANT que cette association aura une existence le temps du déroulement du projet. Cette ATEC leur permet de découvrir le fonctionnement d'une association et de solliciter des crédits pour financer leur projet.

CONSIDERANT que l'association MunstEragny se fixe comme objectifs durant ce voyage :

- Une ouverture sur l'Europe par la rencontre de jeunes européens de Munster,
- Une sensibilisation au devoir de Mémoire (sensibilisation à la question de l'Holocauste et des leçons de l'histoire),
- Une découverte culturelle et des différences de mode de vie de jeunes allemands.
- Enfin une découverte de la langue allemande et l'obligation pour ces jeunes non germanophones d'échanger en Anglais pour se faire comprendre.

CONSIDERANT que ce voyage aura également une dynamique intergénérationnelle avec l'association Emex partenaire de ce projet. L'Emex sera un excellent levier pour provoquer des rencontres avec des élus et acteurs locaux. La présence de l'Emex sera également un atout pour supprimer les difficultés liées à la barrière de langue.

CONSIDERANT que le coût de ce projet s'élève à 13 610 €. Des soutiens ont été sollicités auprès du fond citoyen Franco-Allemand, et l'association réalisera également des actions d'auto-financement.

CONSIDERANT que l'association sollicite également la commune pour une aide financière exceptionnelle.

CONSIDERANT la volonté de la commune de soutenir les actions de cette association.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « MunstEragny»,

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture
19502184-20230406-2023023-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023